

Déclaration de consentement au statut éthique du joueur

Le titulaire de licence agit selon les principes de la Charte d'éthique et doit respecter en tout temps les règles des Statuts en matière d'éthique pour le sport suisse. Il est soumis aux Statuts en matière d'éthique pour le sport suisse et s'engage à les respecter ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires pour éviter tout comportement qui y serait contraire. Les manquements présumés à l'éthique font l'objet d'une enquête de Swiss Sport Integrity. Le titulaire de licence s'engage à coopérer dans le cadre de l'enquête. La violation d'une disposition des Statuts en matière d'éthique pour le sport suisse peut être sanctionnée par la chambre disciplinaire conformément aux dispositions des Statuts en matière d'éthique et des règlements correspondants. Les décisions de la chambre disciplinaire peuvent être contestées devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne, à l'exclusion des tribunaux ordinaires, dans un délai de 21 jours à compter de la réception de la décision motivée. D'autres prétentions demeurent réservées.

La version actuelle des Statuts en matière d'éthique peut être consultée en tout temps.

Si le titulaire de la licence se voit imposer une suspension en vertu d'une décision entrée en force, l'émetteur de la licence est de plus autorisé à retirer la licence avec effet immédiat et le titulaire de la licence n'a, dans ce cas, aucun droit au remboursement (même partiel) des frais de licence.

Nom: _____ Prénom: _____

Date/Place: _____ Signature: _____

Pour les mineurs, la signature des parents est également requise.